

D'rum seht, daß sie nur decken
Im Aug' die Zähre will
Und im Schleier necken:
Laßt Ihr ihn und seid still!

Laßt ihr den hl. Schleier
Und scheut des Schleier's sehr,
Selbst gäb' ja ihren Schleier
Des Todes Nacht ihr her:

Wollt Ihr denn härter scheinen
Als eis'ge Nacht und Tod:
Laßt sie in's Tüchlein weinen,
Zu flecken hat's nicht Not.

Dann weht mir's aus ihrer Nähe
In die Ferne, sie kann ich nicht seh'n.
Viel' Augen: o haltet nur Spähe,
Werd' ewig nicht bei ihr mehr steh'n.

Dr. Joh. Jos. Schwickert.

Inauguration de Sa Majesté l'Empereur et Roi Léopold II,

glorieusement régnant en qualités de Duc de Luxembourg et de
Comte de Chiny,

célébrée à Luxembourg le 25 août 1791.

Entrée de Leurs Altesses Royales dans la ville de Luxembourg,
le 24 août 1791.

(Suite.)

Tout le monde ainsi placé et le conseiller, premier Roi d'armes, ayant crié à haute voix „Silence“ par trois fois, le greffier du conseil Souverain ayant reçu des mains du Chambellan Vicomte du Nieulant, secrétaire de L. A. R. les lettres de Plein-pouvoir de S. M. l'Empereur et Roi, en fit lecture à haute voix en langue allemande, après laquelle le vice-maréchal des Etats assura S. A. R. Monseigneur le Duc de Saxe-Teschen, que reconnaissant en toute soumission Sa Majesté pour Prince et Souverain, comme Duc de Luxembourg et Comte de Chiny; ils étaient prêts et prompts de lui obéir et à cet effet lui prêter le serment d'obéissance et fidélité en la forme accoutumée, ce qu'ils accompagnaient de leurs vœux et prières pour la félicité, prospérité et conservation de la Sacrée Personne, mais que comme en semblables occasions les Augustes Prédécesseurs de S. M. par bonnes coutumes et observances avaient les premiers juré et promis aux dits Etats de faire observer les Privilèges, bonnes coutumes et Usances des dits Pays, ils suppliaient S. A. R. de vouloir réellement prêter tel Serment comme à ce commise et autorisée par les pleins Pouvoirs dont lecture venait d'être faite, sur quoi l'acte de ce Serment couché en langue allemande sur Parchemin muni de la Signature et du Scel de S. A. R. fut remis au greffier du conseil qui en fit lecture à haute voix et venant à ces mots *ainsi m'aide Dieu et tous les Saints* S. A. R. leva les doigts, cet acte en original fut remis au Vice-Maréchal des Etats.

Le Prince s'étant assis et couvert, le second Conseiller pensionnaire des Etats fit à haute voix lecture aussi en langue allemande du serment d'obéissance et de fidélité à prêter par les Etats et venant à ces paroles *ainsi m'aide Dieu et tous les Saints* les Prélats, les Nobles et le Tiers-Etat les prononcèrent en même temps chacun à haute voix, les abbés la main sur la poitrine, les Nobles et le Tiers-Etat en levant les doigts. Le Vice-